

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 5 juillet 2021, le règlement suivant :

**Règlement 1173-21 ayant pour but de pourvoir au paiement
des frais d'émission du refinancement de 624 000 \$ \$
et pour ce faire un emprunt au montant de 12 480 \$,
remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 septembre 2021. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 9^e jour de septembre 2021

Céline LeBlanc
Greffière